

Service d'aide, de conseils et d'informations SEND du West Sussex

Programmes de santé et d'assistance en milieu
scolaire



Cette information concerne les programmes de santé et d'assistance en milieu scolaire. Vous trouverez également des informations sur les déclarations (statements) des besoins éducatifs particuliers.

Qu'est-ce qu'un programme de santé et d'assistance en milieu scolaire ?

Un programme de santé et d'assistance en milieu scolaire (EHC plan) décrit les besoins éducatifs particuliers (SEN) de votre enfant et l'aide qui lui sera apportée pour les satisfaire. Un programme EHC comprend également l'offre en matière de santé et d'assistance qui est requise. C'est un document légal rédigé par l'autorité locale et destiné à des enfants et des jeunes personnes ayant de grands besoins d'assistance.

Les programmes EHC remplaceront les déclarations des besoins éducatifs particuliers et la Section 139 des évaluations des difficultés d'apprentissage (LDA) à partir du 1^{er} septembre 2014.

Les programmes EHC sont destinés aux enfants et jeunes personnes qui ont besoin d'un niveau élevé d'assistance. Les programmes peuvent commencer à la naissance d'un enfant et peuvent se poursuivre jusqu'à l'âge de l'enseignement supérieur et de la formation.

Le **Code de pratique SEND** stipule :

L'objectif d'un programme EHC est de mettre en place une offre éducative adaptée pour répondre aux besoins éducatifs particuliers de l'enfant ou de la jeune personne afin de lui assurer les meilleurs résultats possibles, aussi bien dans son parcours scolaire, qu'en matière de santé et d'assistance sociale et, tandis qu'il grandit, de le préparer à l'âge adulte. (9.2)

Qui a besoin d'un programme EHC ?

Les programmes EHC sont destinés aux enfants et jeunes gens à besoins éducatifs particuliers ou qui sont en situation de handicap, pour lesquels le soutien habituellement disponible dans leur établissement scolaire fait défaut.

La plupart des enfants et des jeunes personnes à besoins éducatifs particuliers recevront de l'aide sans la nécessité d'élaborer un programme EHC. C'est ce que l'on appelle le soutien SEN.

L'objectif du soutien SEN est d'aider les enfants à accomplir les résultats ou les objectifs d'apprentissage qui leur ont été fixés.

Il se peut que certains enfants et jeunes gens ne puissent accomplir les progrès auxquels ils sont censés arriver, même avec ce soutien. Dans ce cas, l'autorité locale devrait conduire une évaluation des besoins EHC. Certains enfants et jeunes gens ont des difficultés telles qu'une évaluation de leurs besoins EHC devrait être effectuée sans délai.

Vous-même ou l'école de votre enfant pouvez demander à l'autorité locale de réaliser une évaluation des besoins en matière de santé et d'assistance en milieu scolaire. Une fois cette évaluation terminée, l'autorité locale doit décider de produire ou pas un programme EHC.

Le **Code de pratique SEND** stipule :

Au moment de prendre la décision concernant la nécessité d'une évaluation des besoins EHC, l'autorité locale devrait s'assurer que, les établissements préscolaires, scolaires et postsecondaires ayant pris les mesures appropriées et utiles pour identifier, évaluer et répondre aux besoins éducatifs particuliers de l'enfant ou de la jeune personne, ces derniers n'ont pas réalisé les progrès escomptés. (9.14)

Vous trouverez de plus amples informations sur les évaluations des besoins EHC et sur la façon d'en faire la demande dans notre dépliant relatif à l'évaluation des besoins EHC ou sous la rubrique "Local Offer" du site Web du West Sussex : westsussex.local-offer.org

Les enfants et les jeunes personnes qui font l'objet d'une déclaration des besoins éducatifs particuliers passeront à un programme EHC entre septembre 2014 et avril 2018.

Que comporte un programme EHC ?

Le **Code de pratique SEND** stipule qu'un programme EHC devrait :

- Être basé sur des décisions prises ouvertement et de concert avec les parents, les enfants et les jeunes personnes.
- Décrire ce que l'enfant ou la jeune personne peut faire.
- Être clair, concis, intelligible et accessible.
- Considérer la meilleure façon dont l'enfant ou la jeune personne peut réaliser les objectifs. Tenir compte de ce que révèle l'évaluation des besoins EHC.
- Spécifier des objectifs clairs.
- Considérer d'autres moyens d'offrir une assistance si un parent ou une jeune personne le souhaite. Cela pourrait comprendre un budget personnel.
- Montrer comment l'offre de santé et d'assistance en milieu scolaire sera coordonnée.
- Être prospectif, par exemple anticiper, prévoir et préparer les moments de transition décisifs dans la vie d'un enfant ou d'une jeune personne.
- Décrire comment l'assistance aussi bien formelle qu'informelle fournie par des

agences statutaires peut contribuer à la réalisation des objectifs convenus.

- Faire mention d'une date de révision.

Toute une liste de principes et d'exigences figure dans le Code de pratique SEND, section 9.61. Un lien vers ce guide se trouve sous la rubrique "Local Offer" du site Web du West Sussex : westsussex.local-offer.org.

Chaque programme EHC doit comprendre au moins 12 sections, mais chaque autorité locale peut décider de la façon dont elle s'organise.

Ces sections sont :

- A:** Les opinions, intérêts et aspirations des parents et de leurs enfants ou de la jeune personne.
- B:** Les besoins éducatifs particuliers de votre enfant ou de la jeune personne.
- C:** Les besoins en matière de santé liés à leurs besoins éducatifs particuliers ou à un handicap.
- D:** Les besoins en matière d'assistance sociale liés à leurs besoins éducatifs particuliers ou à un handicap.
- E:** Les objectifs prévus pour votre enfant ou la jeune personne.
- F:** L'offre d'éducation particulière. L'offre doit être spécifiée pour chacun des besoins repris dans la section B.
- G:** Les soins de santé requis relatifs aux besoins éducatifs particuliers ou à un handicap.
- H1:** Les services d'assistance sociale qui doivent être assurés pour votre enfant ou une jeune personne de moins de 18 ans.
- H2 :** Tout autre service d'assistance sociale nécessaire, liée à leur SEN ou à un handicap.
- I:** Le nom et le type d'école, les écoles maternelles publiques , les établissements post-scolaires, ou toute autre institution que les intéressés peuvent fréquenter.
- J:** Des informations sur la façon dont le budget personnel supportera les objectifs particuliers et la prestation pour laquelle il sera utilisé.
- K:** Les conseils et informations recueillis durant l'évaluation des besoins EHC.

Lorsque l'enfant ou la jeune personne se trouve dans sa neuvième année de cours ou au-delà, le programme EHC doit également mentionner les mesures requises par votre enfant ou une jeune personne pour les aider à se préparer à

l'âge adulte et à une vie autonome.

Vous pouvez consulter la liste complète de ce qui doit être inclus dans chaque section dans le [Code de pratique SEND](#), sections 9.62 et 9.63.

Une liste de vérification détaillée couvrant chacune de ces sections est à votre disposition ici <http://www.ipsea.org.uk/file-manager/SENlaw/ipsea-ehc-planchecklist-july-2014.pdf>

De quelle façon serai-je impliqué(e) ?

Le **Code de pratique SEND** stipule :

Les autorités locales doivent consulter l'enfant et les parents de l'enfant ou la jeune personne durant toute la procédure d'évaluation et d'élaboration d'un programme EHC. (9.21)

et

Des révisions doivent être entreprises en partenariat avec l'enfant et ses parents ou la jeune personne et doivent prendre en considération leurs points de vue, leurs désirs et sentiments, y compris leur droit à demander un budget personnel. (9.168)

Votre opinion et celle de votre enfant sont réellement importantes. L'autorité locale, l'école ou le lycée devrait vous aider à prendre part activement à la procédure de décision. Si vous avez besoin d'aide pour ce faire, veuillez contacter le service d'aide, de conseils et d'informations qui vous fournira des conseils et une aide en toute impartialité. Nous pouvons également vous renseigner sur d'autres sources d'assistance et sur ce que vous devez faire si vous estimez que votre voix n'a pas été entendue.

Y aura-t-il une révision du programme EHC ?

L'autorité locale doit procéder à une révision du programme EHC au moins une fois tous les 12 mois. Cela doit être réalisé en partenariat avec vous-même et votre enfant ou la jeune personne et doit prendre en considération vos points de vue, désirs et sentiments.

L'autorité locale doit décider s'il faut ou pas garder le programme tel quel, faire des changements, ou cesser de le maintenir dans les quatre semaines suivant la réunion de révision. Vous avez le droit de faire appel si vous n'êtes pas d'accord avec n'importe laquelle des propositions.

Pour certaines jeunes personnes, un programme EHC sera maintenu jusqu'à leur 25e anniversaire. Cependant, le programme prendra fin, si la jeune personne :

- Va à l'université.
- Obtient un emploi.
- Informe l'autorité locale qu'elle ne souhaite plus leur programme EHC ou
- n'a plus besoin d'une aide particulière et que l'autorité locale décide que le programme EHC devrait cesser.

Vous pouvez en savoir plus à ce sujet en consultant notre rubrique "Local Offer" sur le site Web westsussex.local-offer.org ou en vous adressant au service d'aide, de conseils et d'informations SEND du West Sussex.

D'où vient le financement ?

L'autorité locale est responsable d'assurer que tous les besoins fixés dans le programme EHC soient satisfaits et que l'offre de prestation soit réalisée. Le financement des programmes EHC provient de différentes sources.

Pour les enfants qui fréquentent une école publique, c'est celle-ci qui prend en charge une partie du financement. L'autorité locale peut apporter des fonds complémentaires en puisant dans leur « réserve pour grands besoins ». Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter la section "Local Offer" de notre site Web.

Les écoles spéciales disposent d'un certain montant standard par élève. Un financement complémentaire, connu sous le nom de « élément 3 », peut également être accordé, si nécessaire.

Pour les jeunes gens dans l'enseignement postsecondaire ou qui fréquentent le lycée, le financement provient en partie du budget du lycée. L'autorité locale peut apporter un complément si le montant du financement requis est plus élevé que "le seuil prescrit au niveau national". C'est une somme d'argent qui est décidée chaque année. Le service d'aide, de conseils et d'informations SEND du West Sussex peut vous donner plus d'informations au sujet de ce financement.

Tous les jeunes gens et tous les parents d'enfants qui ont des besoins éducatifs particuliers peuvent demander un Budget Personnel. Le [Code de pratique SEND](#) stipule :

Un Budget Personnel est une somme d'argent identifiée par l'autorité locale pour assurer les services prévus dans le programme EHC, les parents ou les jeunes gens ayant un rôle à jouer dans la garantie de prestation de ces services. (9.95)

Les sections 9.110 à 9.118 du [Code de pratique SEND](#) vous en disent plus sur ce qui peut être inclus dans un Budget Personnel.

Le Service d'aide, de conseils et d'informations SEND du West Sussex peut vous fournir plus d'informations sur les Budgets Personnels, y compris les paiements directs.

Est-ce que Les déclarations vont-elles changer dans les programmes EHC ?

Les enfants et les jeunes gens qui font l'objet d'une Déclaration passeront graduellement au nouveau système. Les autorités locales devront avoir achevé ce processus au 1^{er} avril 2018.

Le **Code de pratique SEND** stipule :

... il est prévu que tous ceux qui ont une déclaration et qui auraient continué à en avoir une sous le système actuel seront transférés vers un programme EHC ; personne ne devrait perdre sa déclaration sans que celle-ci ne soit remplacée par un programme EHC, simplement parce que le système est en train de changer.

Chaque autorité locale devrait publier un plan de transition locale qui indique le moment et la façon dont les déclarations seront transférées vers le nouveau système SEND. Il doit également inclure des informations pour les jeunes gens dans l'enseignement continu et en formation qui bénéficient d'un soutien au moyen de l'Évaluation des difficultés d'apprentissage (LDA).

Les jeunes qui ont déjà un LDA peuvent demander une évaluation des besoins EHC et, si cela est toujours requis, un programme EHC leur sera proposé au 1^{er} septembre 2016.

Pour en savoir plus sur le plan de transition des autorités du West Sussex, vous pouvez vous rendre sur la section "Local Offer" du site Web : westsussex.local-offer.org

Que puis-je faire si le programme EHC ne me convient pas ?

La première étape est de contacter l'école, le lycée ou l'autorité locale pour discuter de vos inquiétudes.

Le service d'aide, de conseils et d'informations SEND du West Sussex peut vous donner des conseils, un soutien et expliquer vos options. Il pourrait s'agir d'un recours à la médiation ou de faire appel. Vous pouvez en savoir plus sur westsussex.local-offer.org.

Que se passe-t-il si je déménage dans un endroit qui dépend d'une autre autorité locale ?

Si vous envisagez de déménager dans un endroit dépendant d'une autre autorité locale, vous devriez contacter l'ancienne autorité locale et la nouvelle, de sorte que l'assistance spécifiée dans le programme EHC reste en place. La 'nouvelle' autorité modifiera le programme et nommera la nouvelle école ou le lycée.

L'ancienne autorité locale doit assurer le transfert du programme EHC le jour même du déménagement, à condition qu'elle en soit avertie 15 jours ouvrables à l'avance.

Où est-ce que je peux obtenir plus d'informations, de conseils ou d'aide ?

Vous pouvez en savoir plus sur les programmes de santé et d'assistance en milieu scolaire en lisant le chapitre 9 du [Code de pratique SEND](#).

La page "Local Offer" vous renseigne sur les dispositions locales relatives à l'enseignement adapté et aux programmes EHC.

Le service d'aide, de conseils et d'informations SEND du West Sussex offre :

- Des informations, des conseils et de l'aide destinés à vous expliquer le processus et à vous aider à prendre part aux évaluations des besoins éducatifs particuliers (EHC).
- Des conseils et une assistance concernant les programmes EHC.
- Des informations, des conseils et une assistance pour vous aider à prendre part aux révisions des programmes EHC.
- Des ressources pour vous permettre d'en savoir plus sur le financement et l'offre destinés à votre enfant ayant des besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap.
- Des informations, des conseils et une aide concernant les Budgets personnels si votre enfant fait l'objet d'un programme de santé et d'assistance en milieu scolaire.
- Des informations sur d'autres organisations, des groupes de soutien et des services d'informations qui pourraient vous être utiles.
- Des informations, des conseils et de l'aide concernant vos droits à introduire une réclamation, à avoir recours à un service indépendant de résolution de contentieux ou de médiation et à faire appel auprès du tribunal SEND.

Comment nous contacter ?

Assistance téléphonique :

0330 222 8555

Par courrier normal :

SEND Information, Advice and Support Service

St James Campus

St James Road

Chichester

West Sussex

PO19 7HA

Par mél. : send.ias@westsussex.gov.uk

Vous pouvez également consulter nos pages sur le site Web :

<https://westsussex.local-offer.org/services/7>

SEND = Special Educational Needs and Disabilities (Besoins éducatifs particuliers et handicaps)

Le rôle du WSENDIAS est d'assurer que tous les parents aient accès à une aide, des conseils et des informations de manière impartiale de sorte qu'ils puissent prendre des décisions en connaissance de cause sur les besoins éducatifs particuliers de leurs enfants. Toute information partagée avec WS SENDIAS est traitée confidentiellement à moins qu'une autorisation n'ait été obtenue afin de partager celle-ci avec d'autres professionnels, services ou agences susceptibles d'aider la famille à surmonter leur situation.